Zeitschrift: Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge

Herausgeber: Comité International de la Croix-Rouge

Band: - (1968)

Rubrik: Amérique latine

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 04.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Soudan

M. Tschiffeli séjourna, du 28 août au 15 septembre, au Soudan. Le CICR l'avait chargé d'examiner, en collaboration avec le Croissant-Rouge soudanais, les possibilités d'une action de secours dans les provinces méridionales, où opéraient les rebelles sécessionnistes.

Lors de son passage à Khartoum, M. Tschiffeli remit au Croissant-Rouge soudanais un don de 5000 livres soudanaises (60.000 francs suisses), provenant du fonds spécial pour actions de secours du CICR. Cette somme devait permettre de venir en aide aux victimes des troubles sévissant dans le sud du pays, et notamment de distribuer des secours aux réfugiés ayant fui les zones de combats.

Le délégué du CICR se rendit une nouvelle fois à Khartoum le 17 décembre, pour s'informer des développements de l'action de secours organisée par le Croissant-Rouge soudanais. Celui-ci avait affecté le tiers de la contribution du CICR à l'achat de vêtements, et le solde à l'acquisition de vivres. Ces secours avaient été remis à la population civile des trois provinces méridionales du Soudan, ainsi qu'aux réfugiés regroupés aux abords de la capitale, à raison d'une distribution par semaine pendant un mois.

2. AMÉRIQUE LATINE

Cuba

En mai 1968, M. P. Jequier, délégué général du CICR pour l'Amérique latine, effectua un séjour de deux semaines à La Havane, afin de prendre contact avec la Croix-Rouge cubaine, qui déploie une excellente activité, principalement dans le domaine des premiers secours.

Le délégué du CICR tenta par ailleurs, lors de son passage dans la capitale cubaine, d'aborder la question des conditions de détention des prisonniers politiques, mais, malheureusement, sans succès.

Guatemala

A la fin du mois de mai, M. Jequier se rendit au Guatemala, où il eut divers entretiens avec les dirigeants de la Croix-Rouge nationale.

Au cours d'une entrevue avec le Ministre de l'Intérieur, le délégué du CICR sollicita, mais en vain, l'autorisation de s'intéresser au sort des détenus politiques, ainsi qu'à celui des guérilleros capturés par l'armée guatémaltèque.

Panama

Lors de son passage au Panama, M. Jequier eut l'occasion de se rendre compte des efforts accomplis par la Croix-Rouge nationale pour développer ses activités, en particulier dans le domaine de l'enfance déshéritée.

La Croix-Rouge de Panama dispose en effet de plusieurs centres d'accueil, où les mères peuvent venir consulter des médecins et des infirmières. De nombreuses mères exerçant une activité professionnelle, ces établissements servent également, pendant la journée, de garderies d'enfants.

Cette Société nationale se charge, en outre, de distribuer les secours d'urgence aux victimes de catastrophes naturelles.

République Dominicaine

L'efficacité dont avait fait preuve la Croix-Rouge — tant nationale qu'internationale — lors des événements de 1965, avait incité le Gouvernement dominicain à octroyer d'importantes subventions à la Croix-Rouge nationale.

Lorsque M. Jequier se rendit à Saint-Domingue, en juin 1968, cette Société se préparait à transférer son siège dans un nouvel édifice, alors en construction. Il était prévu d'y installer également la banque de sang.

Haïti

En 1966, le CICR avait apporté son appui à la Croix-Rouge haïtienne, lors de sa réorganisation. En 1968, désireux d'en connaître le résultat, le CICR dépêcha M. Jequier en Haïti.

Durant son séjour à Port-au-Prince, au mois de juin, ce dernier put constater l'efficacité du travail fourni par le Comité de direction de cette Société, présidée par le Dr Victor Laroche, notamment en faveur des familles nécessiteuses de la capitale.

Afin d'aider la Croix-Rouge haïtienne dans son action, le CICR lui fit parvenir, au mois de novembre, un envoi de médicaments et de vaccins.

Enfin, à l'occasion de l'inauguration, en décembre, du nouveau siège central de la Croix-Rouge haïtienne, don du Dr Duvalier, président de la République, le CICR se fit représenter par M. P. Gaillard, sous-directeur.

3. ASIE

Cambodge

En 1968, M. A. Durand, délégué général du CICR en Asie, passa plusieurs mois en Suisse pour raisons de santé. Il regagna son poste à Phnom-Penh le 5 novembre pour reprendre, avec l'agrément du Gouvernement cambodgien, son activité de coordination entre les diverses missions du CICR en Asie du Sud-Est.

Pendant son absence, M. Durand fut remplacé dans la capitale cambodgienne par M. Testuz, ancien délégué du CICR au Japon.

République démocratique populaire de Corée

Au début de l'année, les autorités américaines sollicitèrent l'intervention du CICR en faveur de l'équipage du USS « Pueblo », capturé, le 23 janvier, par les forces navales de la République démocratique populaire de Corée.

Le CICR adressa alors une demande de nouvelles concernant ces hommes, et notamment les blessés, à la Croix-Rouge nationale, à Pyongyang. Celle-ci répondit au CICR par une fin de non-recevoir, déclarant que ce problème ne relevait pas de la compétence du CICR.

Hong-Kong

Au cours de l'année, M. Hans Hefti, délégué honoraire du CICR, eut accès à plusieurs prisons de Hong-Kong pour visiter les personnes incarcérées à la suite des émeutes de 1967. Il put s'entretenir sans témoin avec les détenus de son choix. Ses rapports furent ensuite remis aux autorités détentrices.